

CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 6-202

Séance du 23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 octobre
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERVASY, régulièrement
convouqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11
septembre 2025

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION,
François PLAZAS, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Marie-Louise PEREZ, Alain
SOULIE, Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Marie MARTINEZ, Sébastien GIORDANO, Emmanuelle
MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Bertrand CASTANER,

Membres absents : Téo MONNIGADON, Felix FENELON,

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres excusés : 5
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 15 octobre 2025

Secrétaire de séance : Aurore ZACCAGNINI

Rapporteur : Monsieur Joël VINCENT

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002579-20251023-6_202-DE

Le Maire retrace point par point, les délibérations prises par le Conseil municipal lors de sa séance du 11 septembre 2025 :

Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 septembre 2025

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION, François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Bertrand CASTANER, Sébastien GIORDANO, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Marie-Louise PEREZ, Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Téo MONNIGADON, Alain SOULIE

Membres absents : Felix FENELON

Ouverture de la séance à 20h30

Le Conseil municipal s'est réuni le 11 septembre 2025 en Mairie pour débattre de différents sujets :

1 Délibération 5-196 Adoption du compte-rendu du Conseil municipal du 26 juin 2025 :
unanimité.

Le CR est relu, aucune question n'est posée. Compte-rendu adopté à l'unanimité.

2 Délibération 5-197 Adhésion au service archives du CDG30: unanimité

Afin de procéder à un inventaire, un classement et une épuration de ses archives selon les recommandations légales, le Conseil Municipal décide d'avoir recours au service « archives » du Centre de Gestion du Gard.

Une convention avec le Centre de Gestion du Gard sera donc signée.

Le tarif est de 360 € par jour d'intervention avec, dans un premier temps un diagnostic des archives (gratuit si la collectivité s'engage à au moins une journée d'intervention), et dans un deuxième temps une intervention de l'archiviste pour toute tâche d'archivage dans la collectivité.

3 Délibération 5-198 Adhésion au contrat groupe « Assurance statutaire » proposé par le Centre de Gestion du Gard, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029 : unanimité

Depuis de nombreuses années, le Centre de Gestion du Gard accompagne les collectivités et établissements publics qui sont affiliés pour couvrir les risques statutaires auxquels ils sont exposés.

Le contrat actuel arrivant à son terme au 31/12/2025, le Centre de Gestion du Gard a mené une procédure de mise en concurrence afin de proposer un nouvel opérateur aux employeurs affiliés à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le contrat d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion du Gard propose une couverture à taux unique pour les collectivités de moins de 30 agents CNRACL.

Le Conseil Municipal d'adhérer au contrat groupe « Assurance Statutaire » proposé par le Centre de Gestion du Gard à compter du 1er janvier 2026 et de choisir la ou les formules suivantes :
(voir tableau des garanties joint)

FORMULES TOUS RISQUES – AGENTS CNRACL	TAUX DE COTISATION	OUI	NON
Franchise 10 jours en maladie ordinaire, y compris 1 jour de carence	7.51%	X	
Franchise 20 jours en maladie ordinaire, y compris 1 jour de carence	6.54%		X
Franchise 30 jours en maladie ordinaire, y compris 1 jour de carence	5.96%		X
Franchise 10 jours en maladie ordinaire, y compris 1 jour de carence, montant indemnités journalières plafonné à 80% en maladie ordinaire	7.06%		X
Franchise 10 jours en maladie ordinaire, y compris 1 jour de carence, montant indemnités journalières plafonné à 80% en maladie ordinaire	6.21%		X
Franchise 10 jours en maladie ordinaire, y compris 1 jour de carence, montant indemnités journalières plafonné à 80% en maladie ordinaire	5.7%		X

FORMULES TOUS RISQUES – AGENTS IRCANTEC	TAUX DE COTISATION	OUI	NON
Franchise 10 jours en maladie ordinaire, y compris 1 jour de carence	1.27%	X	

De manière optionnelle :

NATURES DES PRESTATIONS	OUI	NON
Charges patronales fixées à 48% du TIB + NBI		X

4 Délibération 5-199 Modification du tableau des emplois et des effectifs de la commune de Saint-Gervasy : unanimité

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Un emploi de rédacteur territorial a été créé par délibération du 12 septembre 2024 pour pouvoir recruter un agent de catégorie B ou C sur le poste d'instructeur du droit des sols suite au départ en mobilité d'un agent.

Considérant que l'agent parti en mobilité occupait le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Considérant que l'agent recruté sur le poste d'instructeur du droit des sols l'a été sur le grade d'adjoint administratif.

Il est décidé de supprimer au tableau des effectifs 1 cadre d'emploi de rédacteur territorial, 1 cadre d'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de créer un cadre d'emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Un agent des services techniques souhaite passer de 26 heures à 28 heures hebdomadaire.

Considérant que cette augmentation est de nature à améliorer le fonctionnement du service d'entretien.

Considérant que les crédits correspondant sont inscrits au budget primitif 2025.

Il est décidé de passer de 26 heures hebdomadaire à 28 heures hebdomadaire l'emploi concerné.

Le Conseil Municipal décide donc d'adopter la modification du tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} octobre 2025 :

Cadres ou emplois	Catégorie	Postes ouverts	Postes occupés	Durée hebdomadaire de service
Filière administrative				
Attaché	A	1	1	35
Rédacteur territorial	B	1	0	35
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	C	1	1	35
Adjoint administratif	C	3	2	35
Adjoint administratif	C	1	0	28
Filière technique				
Agent de maîtrise	C	1	1	35
Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	C	1	1	28
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	C	1	1	35
Adjoint technique	C	2	2	35
Adjoint technique	C	2	2	28
Adjoint technique	C	1	0	24
Filière sociale				
Agent spécialisé ppal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	3	3	30
Filière police municipale				
Brigadier-chef ppal de police municipale	C	1	1	35

5 Délibération 5-200 Attribution d'une subvention pour la journée médiévale du 4 octobre 2025:
unanimité

Comme l'année dernière, une journée médiévale sera organisée le samedi 4 octobre 2025 de 9h30 à 18h30.

Cette manifestation sera installée sur le parvis et autour du foyer socio-culturel.

Cette manifestation sera organisée par l'association La Compagnie Chevalier d'Algues, domiciliée 5 rue des frères mineurs, 30900 NIMES.

Les conditions sont reprises et complétées dans une convention qui est approuvée par le Conseil Municipal.

6 Délibération 5-201 Mise à disposition de locaux dans le cadre du festival de Jazz de Nîmes Métropole : unanimité

Le Nîmes Métropole Jazz Festival est organisé depuis 19 ans sur tout le territoire de l'agglomération, afin de fédérer les communes membres, et d'offrir une politique culturelle de proximité sur le territoire.

A cette occasion, il est approuvé la mise à disposition de la salle de spectacle du foyer socioculturel Henri Gravier est sollicité pour le 10 octobre 2025 afin d'y organiser un concert.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2025

La secrétaire de séance

Aurore ZACCAGNINI



Le Maire

Joël VINCENT



REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002579-20251023-6_202-DE